



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 8917

Texte de la question

M. Bernard Grasset attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation des scrutins de vote des petites communes rurales. Les maires des petites communes rurales ont eu à organiser les élections pour le conseil des prud'hommes : les bureaux de vote n'ont guère été fréquentés. Compte tenu de la faible participation à de tels scrutins, ne serait-il pas possible de regrouper les bureaux de vote au chef-lieu de canton, dès lors qu'il s'agit de cantons ruraux. Un tel dispositif ne nuirait certainement pas à la fréquentation des urnes, mais éviterait de mobiliser inutilement, pour une journée, les services municipaux, déjà peu étoffés, des petites communes. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La charge de travail supportée par les mairies tout au long du processus de préparation des élections prud'homales est importante et leur contribution est en effet essentielle au bon déroulement de cette opération. Certaines communes, et notamment les plus petites, qui disposent de peu de moyens, peuvent juger le poids de cette mission excessif. A cet égard, il est légitime de réfléchir aux aménagements susceptibles d'alléger leur charge de travail. Dans la perspective d'un projet de loi, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a souhaité initier, en concertation étroite avec les partenaires sociaux, une réflexion de fond sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation des élections de 2002. Ce projet pourra viser aussi bien les règles juridiques qui président à la préparation du scrutin que son organisation pratique. C'est dans ce cadre que seront examinées les propositions visant à simplifier le travail des communes, notamment des petites, tout en garantissant les meilleures conditions possibles d'expression du vote des électeurs afin de favoriser la participation du corps électoral.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Grasset](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8917

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 257

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4930